

SYNTHESE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2017

PERSONNEL :

A compter du 1^{er} janvier 2018, le régime indemnitaire versé jusqu'alors aux agents des collectivités territoriales sera modifié.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de mettre en place le nouveau régime intitulé R.I.F.S.E.E.P. – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

POINT SUR LES TRAVAUX :

- REAMENAGEMENT DES EXTERIEURS DE LA MAIRIE POUR MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE LA MAIRIE ET DE L'APC :

La fin des travaux est retardée en raison de la fermeture des centrales d'enrobés. De plus, ceux-ci ne pourront être mis en œuvre que lorsque les conditions météorologiques le permettront. Il en sera de même pour les joints sur le parvis et les marches.

- LOGEMENT AU DESSUS DE LA MAIRIE

Les travaux de réfection de la salle d'eau sont terminés.

- ADRESSAGE DANS LE BOURG

Les panneaux sont posés et les numéros ont été distribués.

Le marquage au sol pour les bandes de stop, le passage piétons et l'arrêt de bus ne sera réalisé que lorsque les conditions météorologiques le permettront.

Le sens de circulation autour de l'école ne sera donc mis en place qu'après.

Afin de sécuriser la circulation de tous au droit du bâtiment de l'école face à l'entrée de la salle des fêtes un balisage est nécessaire. Avant d'arrêter celui-ci un tracé provisoire à l'aide de baliroads va être mis en place.

- EGLISE

Les travaux d'étaieement seront réalisés par l'entreprise MICAT d'Aigurande, la moins disante, pour un montant de 8 536,56 € TTC.

- RIGOLEUSE

Celle-ci a été livrée.

BILAN DE LA SAISON 2017 DE LA MAISON DES TRADITIONS :

Celui-ci est semblable en fréquentation à celui de 2016.

Suite à l'accord de la Communauté de Communes de La Châtre/Ste Sévère d'apporter son concours à notre commune dans la réflexion à mener sur l'évolution du musée, un comité de pilotage va être mis en place.

Un concert gratuit « Paolo et Léon » avec Félicien Brut et Samy Camps, dans le cadre de Musique et Théâtre au Pays, pris en charge à 50 % par le Conseil Départemental et 50 % par le Conseil Régional va être programmé en septembre à l'église.

INFORMATIONS DIVERSES :

- RYTHMES SCOLAIRES

Un sondage va être fait auprès de toutes les familles dont les enfants fréquentent le R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) en vue de connaître leur position sur la semaine de 4 jours ½ ou de 4 jours.

Les membres du conseil municipal seront amenés, lors du prochain conseil, à donner leur avis sur ce sujet. Cependant la décision finale reviendra au conseil d'école de février 2018 pour une application à la rentrée de septembre 2018.

En remplacement de Mme Béria, démissionnaire, M. Lebeau a été élu vice-président du R.P.I.

- HORAIRES DE LA MAIRIE

Les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie étant difficilement identifiables pour les administrés, de nouveaux horaires sont donc à l'étude pour une mise en place au 1^{er} janvier 2018.

- CCAS

Il a été nécessaire de procéder, dans l'urgence, à la charge de la commune, à l'inhumation d'un administré. Les frais inhérents seront pris en charge par le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales).

- HONORARIAT

M. le Préfet va être sollicité dans le but de décerner le titre de maire honoraire à M. Pirot Rémy pour ses services rendus pendant 31 années.

- INDEMNITES DES ELUS

L'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale est passé au 1^{er} janvier 2017 de 1015 à 1022. Celui-ci servant de base au calcul des indemnités des élus, il est donc nécessaire de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.